Image not found or type unknown

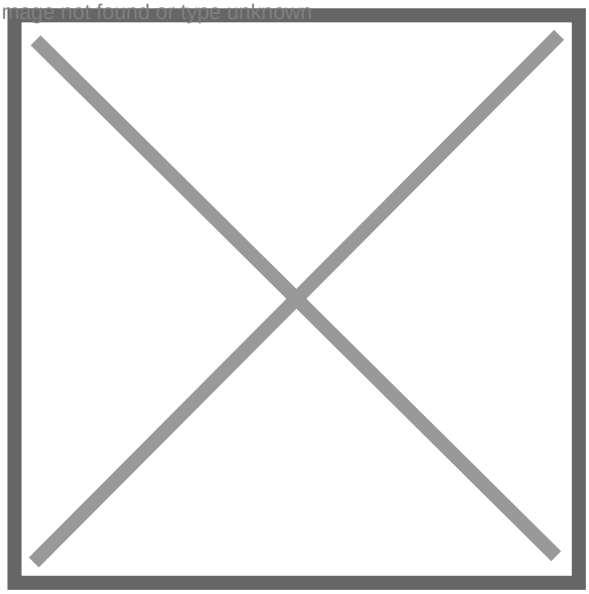

Comment avoir la garde de mon fils

Par **jalel**, le **28/05/2008** à **23:49**

je la nationalité tunisienne seulement je me suis marié avec une femme qui a la double nationalité française et tunisienne notre mariage est fait en Tunisie légalement suivant la loi tunisien après six ans de mariage on a un enfant âgée de cinq ans.
nous somme divorcé légalement devant le tribunaux tunisienne l'année dernière et j'ai un jugement définitif qui me donne la garde de mon fils et a sa mère la droit de visite seulement mais je peut récupéré mon enfant parce que il est maintenant en France car avant le jugement de divorce sa mère a amener avec en France et il a laissé la bas et donc comment je peut exécuter le jugement en France et recuperer mon fils et que la garde soit pour moi comme il exige le jugement de divorce prononcé par la tribunal en tunisie
remarque: notre mariage ne pas déclaré en France et je reconnu seulement l'enfant en France.

Par **novice43**, le **01/06/2008** à **16:53**

Bonjour,

Vous ne pouvez rien faire... si l'enfant est en France et que le mariage n'est pas reconnu en france, comment voulez vous obtenir votre droit.

La seule chose à faire est de voir avec l'Ambassade de Tunisie en France s'ils peuvent faire quelque chose et éventuellement étudier la possibilité que votre jugement de divorce soit validé en France (ce qui m'étonnerait).

Vous dites que vous avez fait une reconnaissance de l'enfant, cela peut vous donner un droit

de visite, mais pour cela il faudrait venir en France.

cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés